

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 11/04/2024, sur convocation du Président envoyée le 04/04/2024

Présents : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, O. HEYOB, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusés : A. HARMAND, JL. STAROSSE, R. ARNOULD.

BU2024-14 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE

Dans le prolongement de la délibération n°2024-13, neuf agents, remplissant les conditions d'ancienneté, ayant reçu l'aval de leur supérieur hiérarchique et dont la manière de servir est satisfaisante, peuvent prétendre à un avancement de grade.

Attendu qu'après examen des dossiers d'avancement possible, réalisé de concert entre la direction générale et les responsables hiérarchiques, neuf agents ont reçu un avis favorable à leur avancement, en tenant notamment compte, des conditions d'ancienneté, de la manière de servir et de l'implication dans les missions exercées.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, (art L.2313-1 et R .2313-3

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son art L313-1

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté du Président 2021-03-159 sur les lignes directrices de gestion de la communauté de communes 2021-2026

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial sur la fermeture de postes et sur les ratios d'avancement de grade du 28 mars 2024

Le Bureau Communautaire est invité à modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

POLE DECHETS MENAGERS

Création de poste – Avancement de grade

- Sur des missions de collecte, interventions terrain et déchèterie :

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} cl, emploi permanent à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} cl de manière concomitante.

SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Création de poste – Avancement de grade :

- **2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, emploi permanent à temps complet et suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} cl de manière concomitante
- **1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, permanent à temps complet et suppression de 1 poste d'adjoint technique territorial de manière concomitante

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Création de poste – Avancement de grade : sur des missions d'exploitation de réseaux

- **Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, emploi permanent à temps complet et fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de manière concomitante.

PETITE ENFANCE – CRECHENDO

Création de poste – Avancement de grade : sur des missions de directrice adjointe

- **Un poste d'Educateur des Jeunes Enfants de classe exceptionnelle**, emploi permanent à temps complet et suppression d'un poste d'Educateur des Jeunes Enfants de manière concomitante.

POLE RESSOURCES

Création de poste – Avancement de grade : sur des missions marchés publics

- **Un poste de Rédacteur Territorial principal 1^{er} cl**, emploi permanent à temps complet et suppression d'un poste de Rédacteur territorial de manière concomitante.
- **Sur des missions de ressources humaines et responsable de service : un poste d'Attaché principal à temps complet** et suppression d'un poste d'Attaché territorial de manière concomitante

POLE DIRECTION :

Avancement de grade

Sur des missions de direction et de management stratégique

- **Avancement de grade à l'échelon spécial de ATTACHE HORS CLASSE HeA1 à temps complet** (il s'agit de l'échelon supérieur à l'échelon 6 l'IB 1027)

En conséquence, il est proposé au Bureau communautaire :

- **D'accepter les modifications du tableau des effectifs comme détaillées ci-dessus**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.**

Délibération adoptée à l'unanimité.